

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2023_31

Nombre de membres 10 Excusé : 0 Date de la convocation : 09 novembre 2023
En exercice : 10 Absents : 1 Date d'affichage : 09 novembre 2023
Présents : 6 Pouvoir : 3

DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONCERNANT LE PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAM. (annule et remplace la délibération N° 2023_07 en date du 20 février 2023)

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, M. Didier MIRATON, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Ninoslava BOZOVIC, Sébastien LANGE, Sandrine NARDI.

Absent : M. WEISSE Damien

Pouvoir : M. BOYER Christophe donne pouvoir à Mme NARDI

M. ROUX Stéphane donne pouvoir à M. MIRATON

Mme TEQUI Maryse donne pouvoir à Mme BOZOVIC

Secrétaire de séance : Mme Ninoslava BOZOVIC

o O o

Monsieur Le Maire informe le conseil que le projet d'ouverture d'une MAM nécessite une nouvelle délibération pour approbation du plan de financement prévisionnel.

Le projet consiste en la mise à disposition d'un local communal pour la création d'une MAM.

À la suite de l'avis technique émis par la PMI, les plans établis répondent aux normes attendues sur une MAM, après réalisation de travaux.

La commune a établi une fiche financière regroupant travaux et ingénierie pour un montant total de 107 852 € HT.

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental du Tarn, du Conseil Régional, du Fonds de concours de la CCSA et de la CAF du Tarn.

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est proposé :

Conseil Départemental 81 :	45 000 € (41.7%)
Conseil Régional :	22 500 € (20%)
Fonds de concours (CCSA) :	3371 € (3%)
CAF :	15 410 € (14%)
Autofinancement :	21 571 € (20%)
Coût total :	107 852 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- DONNE pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et ainsi déposer les demandes de subventions

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire
Claude REILHES